ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Monténégro

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-05-10

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 87.0%	B - 8.4%	C - 4.6%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 1 janvier 2025	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Non

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	A		au plus tard le 22 février 2017
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 01 janvier 2022	au plus tard le 01 janvier 2025
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7	Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	B	au plus tard le 01 janvier 2020	au plus tard le 01 janvier 2021
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 01 janvier 2020	au plus tard le 01 janvier 2025
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 01 janvier 2024	au plus tard le 01 janvier 2025
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	Ap Bp	du 22 février 2017 au 01 janvier 2022	du 22 février 2017 au 01 janvier 2022
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/25/Rev.9	2022-04-08	Supporting the timely and efficient release of global goods through accelerated implementation of the

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/25/Rev.8	2021-12-02	Supporting the timely and efficient release of global goods through accelerated implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement - Revision 8
G/TFA/W/25/Rev.7	2021-06-21	Supporting the timely and efficient release of global goods through accelerated implementation of the TFA - Revision 7
G/TFA/N/MNE/1/Add.1	2019-08-07	Categories A, B and C - Addendum
G/TFA/N/MNE/2	2019-06-13	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/MNE/1	2017-05-31	Categories A, B and C
WT/PCTF/N/MNE/1	2014-10-07	Category A notification

Partage d'experiences

Comité national sur la facilitation des échanges

Date	Title
15 octobre 2019 - 16 octobre 2019	National Trade Facilitation Committee - Montenegro (Ms. Snezana Vujanovic)

Information détaillée sur l'assistance technique

7.1 Prétraitement avant arrivée

C

7.1.1 **Date indicative de mise en oeuvre**
1 janvier 2022

7.1.2 **Date définitive de mise en oeuvre**
1 janvier 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation du cadre juridique en vue de l'harmonisation des processus et procédures de traitement avant arrivée des autorités présentes aux frontières
2. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes et des fonctionnaires chargés des inspections à la frontière, concernant le traitement des déclarations et des documents avant l'arrivée des marchandises
3. Assistance et soutien pour la formation des entités commerciales sur les avantages et les modalités d'utilisation de ce système
4. Assistance technique, informatique et financière et soutien pour le développement du module logiciel du Système d'information douanière pour le traitement automatisé des déclarations et documents avant l'arrivée des marchandises
5. Assistance et soutien pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire pour les inspections aux frontières, l'introduction d'un système informatique dans le cadre des inspections et la mise en réseau de ce dernier avec le Système d'information douanière

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
1 janvier 2020

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation des dispositions et procédures juridiques relatives au traitement et à la mainlevée accélérée des produits périssables
2. Assistance technique et soutien pour la définition et l'établissement d'accords interorganismes formels, et de lignes directrices ou normes opérationnelles afin d'assurer la coopération et la coordination entre les autorités présentes aux frontières pour l'inspection et la mainlevée prioritaires des marchandises périssables
3. Assistance et soutien pour le recrutement de personnel d'inspection, ainsi que pour la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes, des officiers de police et du personnel d'inspection, en vue d'une mainlevée plus efficace et coordonnée des marchandises périssables
4. Assistance technique, informatique et financière et soutien pour la mise à jour du Système d'information douanière afin de faciliter le traitement avant arrivée et la mainlevée accélérée des marchandises périssables

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
1 janvier 2024

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance et soutien pour faire mieux connaître et comprendre le concept de guichet unique, les différents modèles de guichet unique, les phases de développement, les possibilités de financement, les modèles de coordination, les exemples de meilleures pratiques, etc.
2. Assistance technique et soutien pour la réalisation d'analyses des lacunes et des besoins de toutes les autorités concernées en matière de capacités juridiques, opérationnelles et techniques
3. Assistance technique et soutien pour l'élaboration du plan stratégique de développement du modèle de guichet unique choisi, et pour la définition d'un modèle opérationnel et de gouvernance pour le suivi et la mise en œuvre du projet de guichet unique
4. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation du cadre juridique en vue de l'introduction et de la définition de procédures tenant compte des caractéristiques spécifiques du guichet unique
5. Assistance technique et soutien pour l'analyse du processus opérationnel et la reconfiguration du modèle de processus opérationnel (modèle "as is – to be")
6. Assistance et soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités, y compris la formation et le recrutement de personnel supplémentaire
7. Assistance technique et financière et soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de guichet unique (avec modèle tarifaire, modèle de gestion des risques et plan d'achats)
8. Assistance technique, informatique et financière et soutien pour la création d'une plate-forme électronique et l'acquisition de matériel informatique
9. Assistance technique et financière et soutien pour la mise en service du guichet unique
10. Soutien financier pour la mise en œuvre du projet de "système d'horodatage" – Achat du système, mise en œuvre, période de garantie et soutien
11. Autre assistance technique et financière et soutien pour la mise en œuvre de l'article 10:4

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 21 novembre 2026
Mis à jour le 18 août 2023

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org